



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20230918-2023_27DEL-DE



N°27/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 septembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 12

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Norbert GILBRIN donne pouvoir à Valérie MAYOR - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

Objet : **ACCORD DE PRINCIPE DE GARANTIE FINANCIERE POUR LA REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS A GRESIN « LE BOSQUET »**

Madame la Maire,

INFORME le conseil municipal du projet de la réhabilitation de 8 logements à Grésin « Le Bosquet ». SEMCODA sollicite la commune, par mail du 9 mai 2023, à contribuer à la garantie financière de cette opération.

Ces garanties sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de chaque commune, la part de l'emprunt à garantir par le conseil Départemental étant le complément de la participation communale. Pour votre parfaite information, au titre de l'année 2023, concernant la commune de Léaz, le pourcentage est fixé à 50 %.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire à donner son accord de principe à la demande de garantie financière à SEMCODA, pour le projet de réhabilitation de 8 logements à Léaz « Le Bosquet ».

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Gex, et publiée selon la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Christine BLANC